

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 12 JUN 2025

| | |
|---|-------------|
| Nombre de conseillers en exercice : | 27 |
| Nombre de conseillers présents à la séance : | 20 |
| Nombre de conseillers absents : | 7 |
| Nombre de conseillers ayant donné procuration : | 5 |
| Nombre de votants : | 25 |
| Date de la convocation : | 6 juin 2025 |
| Date d'affichage : | 6 juin 2025 |

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOÉTÉ Cécile (19h10), LE GALL Maël, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane (19h11), LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé, ANTHOINE Julien, BODEVEUR David, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Absents : BOURDON Yves, LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, THEFO Laurence, LE DRET-STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, TOUDIC Marie-Evelyne

Procurations : BOURDON Yves à CLECH Vincent, TASSEL Stéphane à LE HERVÉ Thomas, THEFO Laurence à BODEVEUR David, LE DRET-STEUNOU Christelle à BENECH Pauline, TOUDIC Marie-Evelyne à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : BENECH Pauline

N°2025/51

Finances locales

Attribution d'une subvention à l'association sportive du collège François CLEC'H

Dans le cadre de l'association sportive du collège, les professeurs d'EPS, proposent aux élèves la pratique d'une activité sportive tous les midis et tous les mercredis après-midi. A la rentrée scolaire 2024/2025, 200 adhérents, dont 95 bégarrois ont adhéré à l'association. La cotisation est fixée à 10€ par élève.

La participation à certaines activités nécessitant parfois des déplacements en bus, l'association présidée par la principale du collège François Clec'h, sollicite auprès de la commune une subvention.

L'association, à l'appui de sa demande, a adressé le dossier de demande de subvention dûment complété.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| <i>Nombre de suffrages exprimés :</i> | <i>24</i> |
| <i>Votes Pour :</i> | <i>24</i> |
| <i>Votes Contre :</i> | <i>0</i> |
| <i>Abstention :</i> | <i>1</i> |

DECIDE d'accorder à l'association Sportive du collège François Clec'h une subvention de fonctionnement de 150€.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget général.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH

La secrétaire de séance,
Pauline BENECH

